

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 24 mars 2026

L'université Paris 8 réaffirme son engagement à promouvoir un environnement professionnel inclusif avec la signature d'une nouvelle convention handicap 2026-2029.

L'Université Paris 8 a signé vendredi 20 mars une nouvelle convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), couvrant la période 2026-2029. Par cet engagement, notre établissement confirme sa volonté de construire une communauté universitaire toujours plus inclusive en consolidant son dispositif d'accueil et d'accompagnement et réaffirme sa qualité d'employeur inclusif et responsable.

Fidèle à ses valeurs de diversité, de solidarité et d'émancipation, Paris 8 porte un modèle inclusif, visant à garantir des conditions d'étude et de travail qui soient adaptées aux besoins de chacune et chacun et propices à une trajectoire professionnelle et personnelle épanouissante.

« Après la semaine du Handicap début décembre pour célébrer les 20 ans de la Loi Handicap et les 20 ans d'action de l'Université Paris 8 en faveur du handicap, c'est un autre moment particulièrement important qui nous réunit en ce jour, et plus exactement : un partenariat de première importance avec le FIPHFP. Non seulement le renouvellement de la convention avec le FIPHFP reconnaît le travail engagé depuis de nombreuses années pour nous rapprocher le plus possible des obligations légales d'un taux d'emploi à 6 % des personnes en situation de handicap, mais il nous soutient dans les efforts que nous déployons sur un des axes forts de notre politique RH, à savoir fabriquer du commun et de l'inclusion à Paris 8. Un travail que portent de façon nourrie les équipes de la Direction des Ressources humaines, et notamment le service QVST et notre correspondante handicap, ainsi que Gaëtan Bourmaud, notre chargé de mission Handicap, et Karim Mazouli, notre vice-président Relations et ressources humaines, dialogue social et conditions de travail.

Dans notre approche de l'accueil et de l'accompagnement, nous sommes portés par la conviction que le handicap n'essentialise pas les personnes mais qu'il fait signe vers une condition humaine largement partagée et que l'université est un endroit où l'on peut répondre aux nombreux enjeux de notre humaine condition. »

Arnaud Laimé, président de l'université Paris 8

« Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens depuis bientôt 20 ans, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour accompagner l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi de ces personnes. Merci de vous engager dans cette démarche d'inclusion. »

Marine Neuville, directrice du FIPHFP

Cette nouvelle convention s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années, qui ont permis une progression significative de l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'université. Elle marque une nouvelle étape pour consolider et structurer durablement la politique handicap de Paris 8.

Le programme de conventionnement 2026-2029 repose sur des priorités claires :

- renforcer le recrutement et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap,
- sécuriser les parcours et favoriser le maintien dans l'emploi,
- développer la formation et la sensibilisation de l'ensemble de la communauté universitaire,
- améliorer l'accessibilité, notamment numérique,
- renforcer la coordination des acteurs impliqués dans la politique handicap.

À travers cette convention, l'université Paris 8 réaffirme son ambition : être un établissement public exemplaire, engagé dans la construction d'une société plus juste, où chacun peut étudier, travailler dans un cadre accessible, épanouissant et respectueux de tous et toutes.

Contacts presse

Université Paris 8

Service communication
service.communication@univ-paris8.fr

FIPHFP

Blandine Dabrowski
b.dabrowski@agence-cid.fr
Chloé Lemahieu
06 89 57 84 63
c.lemahieu@agence-cid.fr



À propos de l'université Paris 8

L'Université Paris 8 est un établissement public d'enseignement supérieur reconnu pour son engagement en faveur de l'innovation pédagogique et de l'ouverture à toutes et tous.

Héritière du Centre universitaire expérimental de Vincennes, elle porte des valeurs fortes de démocratisation de l'accès au savoir et d'émancipation.

Implantée à Saint-Denis, elle accueille plus de 20 000 étudiantes et étudiants dans des disciplines variées, notamment en sciences humaines et sociales, arts et langues, mathématiques, informatiques et technologies du numérique.

Paris 8 se définit comme l'Université des Créations : elle place les créations au cœur de son projet et de ses activités, qu'il s'agisse des créations artistiques, pédagogiques, scientifiques, méthodologiques, et favorise la création sous toutes ses formes en développant des structures et dispositifs inédits, en articulant la formation et la recherche et en déployant des pratiques novatrices qui contribuent à façonner la société par le biais d'approches interdisciplinaires et expérimentales.

À propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur : www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

À propos de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.



Arnaud Laimé, président de l'université Paris 8, et Marine Neuville, directrice du FIPHP



Ouverture de la cérémonie par la performance de danse de Fabienne Haustant



Carla Jordao, correspondante handicap de l'université Paris 8